CISI Holding

Société anonyme au capital de 260 776 600 F
Siège social : 3 rue Le Corbusier - Silic 232 - 94528 RUNGIS
RCS Créteil B 692 000 946 94B3126

TRIBUNAL COMMERCE CRETEIL
94485 | 12 AVR. 96
GC ANALYTIQUE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MARS 1996

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le 19 mars à 8 h 30, le conseil d'administration de **CISI Holding** s'est réuni dans les locaux du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) :

31-33 rue de la Fédération - 75015 Paris

sur convocation de son Président.

Sont présents :

- M. Alain VIDART — Président
- La Société des Participations du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA-INDUSTRIE) représentée par M. Alain SALMON — Administrateur
- M. Pierre CHAVY, — Administrateur
- M. Paul HERMELIN — Administrateur
- M. Michel JALABERT — Administrateur
- M. Cyrille de MONTGOLFIER, — Administrateur

Absent et excusé :

- M. Gérard FRAISSENON — Secrétaire du Conseil

Assistent également à la réunion :

- M. Claude LACHAUX — Chef de la Mission de Contrôle du Commissariat à l'Energie Atomique
- M. Michel PACHKEVITCH — Direction Administrative, Financière et Juridique de CISI qui assure les fonctions de Secrétaire du Conseil

Le Président constate que tous les administrateurs étant présents, le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 -

2 - Modification de la composition du conseil d'administration.

3 -

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

I -

II - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. A. VIDART passe la parole à M. A. SALMON représentant de CEA-Industrie, actionnaire majoritaire de CISI Holding.
 M. A. SALMON prend alors la parole et propose, compte tenu de l'évolution de la situation de la Société, de mettre fin aux fonctions de Président-Directeur Général de M. A. VIDART.

 Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, décide à l'unanimité, de mettre fin à compter de ce jour, au mandat de Président-Directeur Général de M. A. VIDART.

- M. A. VIDART souhaitant démissionner à compter de ce jour, de son mandat d'administrateur de la Société, remet en séance sa lettre de démission.

 Le conseil en prend acte et décide pour l'heure de ne pas procéder à la cooptation d'un nouvel administrateur.

- M. A. SALMON, en sa qualité de représentant de l'actionnaire majoritaire reprend la parole pour rappeler qu'il convenait d'assurer la pérennité des organes sociaux de CISI Holding, il propose alors au conseil d'administration que M. Pierre CHAVY, administrateur de la Société soit désigné en qualité d'Administrateur Délégué dans les fonctions de Président-Directeur Général.

 Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide de nommer à compter de ce jour, et pour une période non limitée M. Pierre CHAVY en qualité d'Administrateur Délégué.

Pouvoirs

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, que M. Pierre CHAVY en sa qualité d'Administrateur Délégué dans les fonctions de Président, disposera des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Président par la loi et les statuts, pour assurer la Direction Générale de la Société, agir en toute circonstance au nom de celle-ci et la représenter dans ses rapports avec les tiers.

M. Pierre CHAVY remercie le conseil de la confiance qui lui est témoignée, déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées et répondre aux conditions exigées par la loi pour l'exercice de ces fonctions.

M. A. VIDART reprend la parole pour préciser que bien entendu il demeurera à la disposition de M. P. CHAVY afin de lui apporter, en cas de besoin, son assistance et sa connaissance des dossiers pour lui permettre d'assurer dans les meilleures conditions ses nouvelles responsabilités.

III -

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée à 9 h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Administrateur Délégué et un Administrateur.

Pour extrait certifié conforme à l'original

L'Administrateur Délégué **Un Administrateur**

P. CHAVY